



CGT Redevance

Syndicat National du Trésor CGT

Fédération des Finances CGT

REDEVANCE : SARKOZY DEVOILE SON PROJET.

Une fois de plus, c'est à la presse que le Ministre d'Etat N. Sarkozy a confié la primeur de l'annonce officielle de son projet de réforme de la redevance.

Il confirme le projet d'adossement de la redevance à la taxe d'habitation et la suppression d'un millier d'emplois dans le service chargé de son recouvrement.

Il a par ailleurs précisé les bénéficiaires de nouvelles exonérations, officialisant ainsi les pistes jusque là envisagées : les résidences secondaires et les allocataires du RMI, sans préciser le financement pour l'audiovisuel public de ces mesures. Or il s'agit de ressources importantes qui ne seront plus allouées aux chaînes et radios publiques notamment en ce qui concerne les résidences secondaires avec un manque à gagner de 58 M€.

Pour la CGT, après les cadeaux offerts aux détenteurs de capitaux pratiquant l'évasion fiscale, ce sont désormais les propriétaires de résidences secondaires qui se voient aujourd'hui « récompensés ». En effet, le ministre n'ignore pas que la fraude la plus importante à la redevance concernait la non déclaration des postes de télévision dans ces résidences !

Le ministre a donc beau jeu par la suite d'exonérer les allocataires du RMI, qui bénéficiaient déjà de mesures de dégrèvement de la redevance.

Pour la CGT, cette réforme ne règlera pas la question des besoins de financement de l'audiovisuel public, ni son avenir. Il faudra bien que les responsabilités soient prises en dehors des simples discours démagogiques et électoralistes.

L'avenir de la télévision publique en dépend.

Le 30 juillet 2004